

## Règlement du concours Drive Safely

1. Le présent Règlement fixe les modalités du Concours « Drive Safely » (ci-après défini Concours). Ce Concours est organisé par la SA Allianz Benelux, dont le siège social est établi à Rue de Laeken 35, 1000 Bruxelles (ci-après « l'Organisateur »). Ce Concours se déroule uniquement sur le territoire Belge.
2. La participation à ce Concours est gratuite et sans obligation d'achat. Toute personne physique domiciliée en Belgique, disposant d'une adresse e-mail et d'un compte Facebook valables, peut participer à ce Concours, à l'exception du personnel d'Allianz Benelux SA ou des organisateurs, ainsi que des membres de leur famille habitant sous le même toit. Les participant(e)s doivent être titulaires d'un permis de conduire B
3. La participation à ce Concours se fait uniquement sur internet. Toute personne ayant déjà un compte Facebook, ou souhaitant en créer un, peut participer via la page Facebook d'Allianz Belgium : <https://www.facebook.com/AllianzBelgium/> (ci-après dénommé le « Site du Concours ») et via la page Facebook du RSCA: <https://www.facebook.com/rsca.be/>
4. L'Organisateur et les participants sont liés au contenu et aux dispositions de ces conditions. Par sa seule participation au Concours, le participant accepte sans réserve ni restriction toutes les présentes dispositions, règles de procédure, ainsi que décisions prises par l'Organisateur.
5. La mécanique du concours est la suivante: Pour participer, les participants doivent:
  - a. s'inscrire au concours entre mardi 19.02.2019 à 11h et mardi 05.03.2019 à 23h59  
Pour valider leur participation, les participants devront avoir réalisé avec succès les étapes suivantes :
    - i) s'inscrire sur le site web du concours ;
    - ii) répondre à la question subsidiaire que voici : « Combien de participants se seront inscrits et auront répondu à la question subsidiaire le 05.03.2019 à 23 h 59 ? » ;
    - iii) télécharger l'app Allianz Bonus Drive sur leur smartphone avant le 08.03.2019, 23h59, et parcourir au moins 200 km avec l'app. La période prise en compte pour rouler avec l'app Allianz Bonus Drive se termine le 27.03.2019 à 10 h ;
    - iv) se connecter à l'app Allianz Bonus Drive avec la même adresse électronique que celle utilisée pour s'inscrire sur le site web.
  - b. Le concours sera remporté par la personne qui aura obtenu le score le plus élevé dans l'app Allianz Bonus Drive en date du 27.03.2019 à 10 h et qui aura donné la bonne réponse (ou celle qui s'en rapproche le plus) à la question subsidiaire.
  - c. Le score est calculé comme suit : après chaque trajet en voiture, l'app Allianz Bonus Drive calcule automatiquement un score basé sur les 4 critères suivants : comportement de freinage, vitesse, tranches horaires, localisation et usage du téléphone pendant la conduite.
  - d. Le score obtenu par le participant et dont il est tenu compte pour le concours est le score total enregistré par l'app Allianz Bonus Drive en date du 27.03.2019 à 10 h.

- e. Seront uniquement pris en compte les scores des personnes ayant roulé un minimum de 200 km avec l'app Allianz Bonus Drive.

En cas d'égalité de scores, il sera procédé à un tirage au sort sous la supervision de Xavier Thirifays, Chief Compliance Officer.

6. La période d'inscription commence le 19.02.2019 à 11 h et se termine le 05.03.2019 à 23 h 59. Les participants au concours ont jusqu'au 08.03.2019 à 23h59 pour se connecter à l'application. Le concours débute le mardi 19.02.2019 à 11 h et sera clôturé le mercredi 27.03.2019 à 10 h.
7. Le gagnant ou la gagnante du concours sera contacté(e) en personne et pourra remettre un trophée à l'une des 6 personnalités du RSCA participant au projet Drive Safely. La remise du trophée se fera au cours d'une rencontre « Meet & Greet ». Le gagnant reçoit un arrangement VIP pour 2 personnes lors d'un match du RSCA et une assurance Auto Car Plan gratuite pendant 1 ans (RC, y compris la couverture omnium selon les conditions de souscription d'application pour le véhicule à assurer).
8. L'Organisateur enverra un e-mail au gagnant afin de l'informer qu'il a remporté le concours, ainsi que de la procédure concernant le Meet & Greet et la remise du prix.
9. Cet e-mail sera envoyé **début avril**, après clôture du concours. En l'absence de réaction dans un délai de 7 jours ouvrables après réception de l'e-mail, le gagnant se verra retirer son prix, qui sera attribué à un(e) autre participant(e).
10. À tout moment, le Concours peut être interrompu, arrêté ou prolongé par l'Organisateur du Concours sans que l'Organisateur ni tout autre intervenant puissent être tenus pour responsables.
11. Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne.
12. En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, la société organisatrice du Concours se réserve le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs.
13. L'organisateur décline toute responsabilité envers les participants en cas de tentative infructueuse pour participer au Concours (par exemple : en raison d'un problème technique, d'un retard dans l'envoi ou la réception des e-mails, de perte ou de détérioration des données après ou avant envoi). Cette liste est non exhaustive. L'Organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels accidents ou dommages, de quelque nature que ce soit, causés par l'attribution ou l'utilisation du prix gagné, ou par la participation au présent Concours.
14. L'Organisateur ne peut pas être tenu responsable des éventuels frais découlant de ce Concours ou du prix attribué.
15. Si une disposition de ces Concours était déclarée nulle ou inapplicable, cela n'aurait aucune influence sur la validité ou l'applicabilité des autres dispositions. L'Organisateur se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer des dispositions de ces conditions générales et du Concours

16. Conformément au Règlement Général de protection des données personnelles 2016/679, Allianz Benelux informe les participants de l'enregistrement de leurs coordonnées dans un fichier. Ce fichier sera uniquement utilisé par Allianz Benelux dans le cadre de ce Concours et en vue de mener des campagnes d'information et de promotion, mais ne sera pas transmises à des tiers. Tout participant a également le droit, sur simple demande et sans frais, de s'opposer à leur utilisation lors de campagne d'information ou de promotion ou de demander la suppression de ses données transmises dans la cadre de ce Concours. Pour plus d'information, les participants sont invités à consulter la page « Protection des données » du site Web d'Allianz Benelux.
17. Le présent concours ne donnera lieu à aucun entretien téléphonique ni à aucune communication écrite, autres que nécessaires à l'attribution des échantillons.
18. Le règlement répond aux dispositions du droit belge. Les tribunaux de Bruxelles sont les seuls compétents en cas de litige.